



Fonctionnement de l'accueil de loisirs

La commune dispose de plusieurs structures d'accueil pour les enfants scolarisés de l'âge de 3 à 12 ans.

L'accueil principal se situe à la Maison des Enfants, 3 bis rue de la Liberté. Il se compose d'une maison, d'une cour de récréation ainsi que d'un accès direct sur le parc de la Mairie.

La Direction de l'Enfance de Survilliers encadre les pratiques de l'équipe d'animation, chargée d'accueillir les enfants.



Ce centre accueille les enfants le mercredi ainsi que pendant les vacances scolaires de 7H00 à 19H00. Le temps de repas étant assuré au restaurant scolaire du Colombier.

Les enfants sont accueillis par groupes constitués en fonction de leur tranche d'âge :

- Deux groupes d'âges chez les maternels dont un accueillant les enfants de petite section et le second de moyenne et grande sections.
- Deux groupes d'âges chez les élémentaires dont un accueillant les enfants de CP / CE1 et le second les enfants scolarisés en CE2 / CM1 / CM2.

Chaque groupe d'enfants est encadré par des animateurs qualifiés, dans des espaces spécifiques pour chaque catégorie d'âge, afin que le programme des activités soit en adéquation avec l'âge des enfants. Les petits peuvent faire une sieste dans un dortoir, les plus grands peuvent se reposer dans un espace adapté, aménagé de coussins.

Les accueils contribuent à la découverte d'activités ludiques, sportives, culturelles ou scientifiques. La socialisation joue un rôle particulièrement important : apprendre à vivre ensemble en se respectant ; la participation active des enfants contribue à leur épanouissement. Les activités sont diversifiées et ponctuées de sorties culturelles et ludiques. Enfin, l'équipe d'animation est toujours à l'écoute des enfants afin de répondre à leurs besoins.

Maison des Enfants
3 bis rue de la Liberté
95470
Survilliers
Infos pratiques

Les inscriptions se font à l'avance par le biais des feuilles d'inscription envoyées chaque mois à votre domicile et disponibles également en mairie ou sur le site internet de la ville. Le portail famille propose un outil moderne afin que les parents puissent inscrire de manière autonome leur(s) enfant(s), dans les délais prévus par le règlement intérieur des accueils périscolaires.

Le paiement s'effectue à réception des factures, en espèce, par chèque, chèque CESU, ou en ligne.

Documents

[Règlement de fonctionnement des accueils péri et extrascolaires](#)

Contact

Tél. 01 34 68 42 45